

Gironde

FAITS DIVERS

Une jeune femme de 19 ans décède dans un accident de la route

ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX Deux voitures se sont percutées à 2 h 35, dans la nuit de mardi à mercredi, sur la route nationale 89 à Artigues-près-Bordeaux, sur la rive droite de Bordeaux. Une jeune femme de 19 ans a été désincarcérée par les sapeurs pompiers, elle est morte sur le coup. D'après les premiers éléments de l'enquête, la victime rentrait de soirée et aurait pris la nationale en contre-sens. Elle était originaire de Dordogne, selon une information de France Bleu Périgord que « Sud Ouest » peut confirmer. En effet, la jeune femme est la fille d'Eric Frétilière, le maire de Saint-Remy-sur-Lidoire en Bergeracois et conseiller départemental. Exploitant agricole, l'homme est aussi connu en Dordogne et plus largement dans le pays pour être le président des Irrigants de France. Ce tragique accident de la circulation a également fait trois blessés dont deux grièvement, un enfant de 3 ans et un homme de 30 ans. Une femme âgée de 27 ans a aussi été blessée, mais sans gravité. Ils ont été conduits au CHU Pellegrin de Bordeaux. Cet axe de circulation entre Bordeaux et Libourne est resté coupé pendant trois heures.

Le tireur du pont Mitterrand mis en examen et écroué

ROCADE Le Bordelais de 27 ans qui a fait feu dans la nuit du mercredi 14 au jeudi 15 décembre sur une voiture a été mis en examen hier et placé en détention provisoire. Irrité après avoir été victime d'un léger accrochage quai de Paludate, à Bordeaux, cet homme a poursuivi l'automobiliste jusque sur le pont François-Mitterrand, sur la rocade, où il a tiré à plusieurs reprises avec un pistolet de calibre 22 Long Rifle (lire notre édition d'hier). Deux projectiles ont transpercé la carrosserie mais, par chance, il n'y a pas eu de blessé. Poursuivi pour tentative de meurtre et détention d'arme prohibée, le tireur a semble-t-il passé la soirée du 14 décembre en possession du pistolet. Le parquet a ouvert une information judiciaire. Les investigations se poursuivent désormais sur commission rogatoire.

ENVIRONNEMENT

Les zones à éoliennes iden

Les services de l'État travaillent sur une carte des sites libres de contraintes réglementaires pour accueillir des éoliennes. Une démarche qui fait bondir certains maires

Philippe Belhache
p.belhache@sudouest.fr

« C'est complètement ridicule... » Philippe de Gonville, premier magistrat de Lège-Cap-Ferret, station réputée pour ses plages, son environnement et ses « peuples », est vent debout. Comme beaucoup, l'élu a été destinataire fin septembre d'un projet de cartographie de zones propices à l'éolien terrestre en Gironde. Le contenu l'a interloqué. De nombreuses zones littorales, dont certaines dans sa commune, y étaient référencées. « Alors que nous entretenons une forêt d'exception, qu'il y a là un corridor pour les oiseaux migrateurs, que nous travaillons à la qualité environnementale de la commune... » La carte n'est pas encore finalisée. Mais plusieurs élus ont déjà fait valoir leur hostilité à la démarche. Leur crainte ? Que le document leur soit un jour opposable. Et de se voir imposer ainsi des bébés pour le moins encombrants.

Contraintes intégrées

Le souhait du gouvernement est de clarifier les règles d'implantation et de diviser par deux le temps d'instruction pour l'éolien terrestre. Pour les services de l'État impliqués dans l'élaboration de cette cartographie, il ne s'agit pas d'imposer, mais d'identifier les zones où le mille-feuille législatif ne prête déjà pas à blocage. « Ce sont des zones pour lesquelles les enjeux réglementaires n'empêchent pas le développement de l'éolien », explique-t-on à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). « Cela ne

veut pas dire qu'elles vont automatiquement en accueillir. D'autres enjeux peuvent apparaître au niveau local. »

Les critères retenus ? « On n'a pas le droit d'installer une éolienne à moins de 500 mètres d'un bâtiment. Ce qui élimine une grande partie du département. Nous avons ensuite considéré les contraintes militaires et les contraintes de radar. » Sont également sorties de l'équation les zones remarquables, « notamment les zones Natura 2000 ». Le document, précisent-ils de nouveau, n'est pas un blanc-seing pour l'éolien, mais bien une première indication. « Ce n'est pas parce qu'un terrain n'est pas dans une zone Natura 2000 qu'il n'abrite pas d'espèce remarquable. Ces dossiers seront instruits comme on instruit tout dossier éolien. »

« Si des collègues maires souhaitent dire oui à un projet éolien, nous ne pouvons pas nous y opposer »

Pas de quoi convaincre Hélène Estrade. La maire de Lapouyade, en Haute Gironde, connaît bien le dossier éolien pour épauler le combat juridique des opposants au projet de la société AboWind à Maransin. « Ce projet de carte nous a été présenté comme étant un outil d'aide à la décision. Mais il ne nous convient pas. » Il ne tient pas compte, relève-t-elle avec une pointe d'ironie, du critère « vent ». « Les technologies ont évolué. Ces éoliennes vont chercher le vent en hauteur. Ce sont



Les nouvelles générations d'éoliennes s'élèvent jusqu'à quelque 230 mètres de haut. Un totem dont les régions touristiques ne veulent pas. ARCHIVES XAVIER LEOTY / « SUD OUEST »

alors des installations qui culminent à 230 mètres en hauteur de pale ! »

Quid du risque incendie ?

L'élu de Lapouyade, au cœur du massif de la Double saintongeaise, relève surtout l'absence de prise en compte du risque incendie. « Après ce que le département a vécu cet été ! Le feu « a fait le tour » de la commune cette année, mais le souvenir de l'incendie de septembre 2020 reste intact. « Une éolienne de

cette taille risque d'empêcher les Canadair d'intervenir... » Hélène Estrade a argumenté dans le cadre de la concertation avec les élus. « Les pompiers nous confirment qu'ils ne peuvent utiliser les moyens aériens à moins de 600 mètres d'une éolienne. Une nouvelle carte doit être éditée qui prendra en compte ce paramètre », rassure la Dreal.

Pour autant, Bernard Lauret, président de l'Association des maires de Gironde, ne voit pas



L'album souvenir de la Coupe du monde 2022

Comptes rendus sportifs, infographies, portraits de joueurs et reportages à Doha... Revivez la compétition depuis la préparation des Bleus jusqu'à cette finale inoubliable.

2€90 | 32 pages | En vente chez votre marchand de journaux

SUD OUEST

tifiées inquiètent les élus



« S'il faut amender le projet de Lesparre, c'est maintenant »

Jean-Yves Grandidier, le PDG de Valorem, défend la deuxième mouture du projet d'éoliennes dans le Médoc, qui mobilise déjà les oppositions

L'enquête publique ne démarre pas avant le mois de juin. Mais l'entreprise Valorem, qui porte le projet de parc éolien dans la commune de Lesparre-Médoc, mise sur la concertation publique, l'un des points faibles du dossier mis en évidence en 2019 quand la première version du projet a été retoquée.

C'est donc une version un peu différente qui est soumise au débat. Cette consultation a été confiée à la Commission nationale du débat public. « S'il faut amender le projet, c'est maintenant », avance Jean-Yves Grandidier, PDG de Valorem. Cet opérateur en énergies vertes, qui a vu le jour à Bègles en 1994, compte 400 salariés et travaille dans le monde entier mais pas dans « sa » région d'origine. Le futur parc de Lesparre, s'il devait voir le jour, serait son premier en Gironde.

Griefs

Jean-Yves Grandidier défend coûte que coûte ce projet qui prévoit d'implanter entre huit et neuf éoliennes d'une hauteur comprise entre 210 et 230 mètres pour 160 mètres d'envergure, soit une emprise au sol comprise entre sept et neuf hectares. « Le Médoc est l'endroit le plus propice pour accueillir des éoliennes en matière de vent. Il y a une production de 35 % d'énergies renouvelables dans le Médoc, qui peut être exportateur de ces énergies. Pour cela, il faut marcher sur deux jambes avec le solaire qui va bien fonctionner en été. Autre avantage, il y a juste à se brancher sur le réseau photovoltaïque existant. »

Comme en 2019, un front du refus est en train de se constituer. On y trouve le collectif Vent



Jean-Yves Grandidier, PDG et fondateur de Valorem.

ARCHIVES CLAUDE PETIT / « SUD OUEST »

Debout et bon nombre d'élus, notamment Henri Sabarot, conseiller régional, président du Parc naturel régional du Médoc et patron de la puissante Fédération de chasse de la Gironde. Les opposants compilent plusieurs griefs dont, au premier rang, celui de la pollution visuelle : « Le parc sera dans un massif forestier, on n'aura que des vues lointaines. Et puis, les éoliennes ne sont pas moches, les publicitaires ne montrent pas des centrales nucléaires mais des éoliennes. C'est aussi un symbole de modernité, de dynamisme », étude Jean-Yves Grandidier.

Sur la biodiversité, il s'appuie sur des études indiquant que le principal couloir de migration se trouverait le long de la côte et sur l'estuaire. Faux, estime Henri Sabarot, qui s'appuie sur une étude de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), à qui il

ne peut être reproché une proximité avec les chasseurs : le comportement des oiseaux aurait changé avec le réchauffement climatique.

Autre point clé, le risque incendie mis en lumière par les feux de l'été. « Les pompiers pourront intervenir en cas de sinistre. On dessine une zone débroussaillée de près de 200 mètres autour de chaque éolienne. On prévoit des accès pompiers ainsi que des citernes de 120 m³ au pied de chaque mat, insiste le PDG de Valorem. Ce projet est bon pour le Médoc en matière d'emplois. Il participe à la production d'énergie propre qui contribue à l'autonomie du territoire. »

Xavier Sota

Le débat entre Jean-Yves Grandidier et Henri Sabarot dans l'émission « Ça fait débat » sur TV7 est à revoir en replay sur le site sudouest.fr.

comment de telles installations pourraient fleurir dans le département. « Nous avons quantité de sites remarquables », relève le premier magistrat de Saint-Émilion, cité dont les paysages sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. « Nous parlons ici d'installations visibles de très loin. » L'élue assure ne pas être opposé aux énergies renouvelables, mais préfère promouvoir la généralisation du photovoltaïque, plus adapté selon lui au territoire. « Maintenant, si des collègues maires souhaitent dire oui à un projet éolien, nous ne pouvons pas nous y opposer. Il y a déjà des

projets engagés, à Maransin mais aussi à Lesparre. »

Le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables fera l'objet d'un vote solennel à l'Assemblée nationale le mardi 10 janvier. Philippe de Gonneville et Hélène Estrade n'ont pas attendu. Le premier a souhaité voir le Sybarval, syndicat mixte en charge du schéma de cohérence territoriale (Scot) du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, s'emparer du dossier. La seconde a déjà fait voter par la Communauté d'agglomération du Libournais une motion s'opposant à l'éolien.



SUD OUEST

PODCAST DE LA RÉDACTION

Du 16 au 31 décembre 2022

LES P'TITS DRÔLES

Revisitez les contes et légendes du Sud-Ouest.

Épisode après épisode, Diane et Pycou font le récit d'un conte célèbre dans chacun des départements du Sud-Ouest.

Pensée pour les 5-14 ans, cette série spéciale fera sourire, frissonner et même rêver tous les kids.

Rendez-vous sur sudouest.fr/podcasts/

